



Datum / Date: 1/06/2016  
Uur / Heure: 10:54  
Vraag / Question: n° 12034

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN  
à Madame Maggie DE BLOCK, Ministre de la Santé Publique et des Affaires sociales,  
concernant la prise en charge future du traitement du cancer par immunothérapie  
- déposée le 24 mai 2016 -**

Madame la Ministre,

Les récents résultats dévoilés à l'issue des essais cliniques ont confirmé le potentiel prometteur de l'immunothérapie pour prolonger la vie de patients atteints de mélanomes, forme agressive de cancer de la peau. En effet, le taux de survie à trois ans grâce à ce nouveau traitement a doublé, passant de 20% à 40% des maladies traitées avec cette molécule.

A ce jour, seuls 6% des patients belges, soit à peu près 150 personnes, auraient recours à ce traitement. Une faible proportion de la population qui s'explique essentiellement par les coûts élevés du traitement, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) les estimant en effet à plus de 100.000€ par an. Certains experts en économie de la santé estimeraient le budget total qu'absorberait ce traitement à plus de 800 millions d'euros sur 4 ans.

A cet égard, dans le cadre des activités du Centre du Cancer, il m'est revenu qu'un groupe de travail pourrait être prochainement créé autour de la thématique du prix des traitements oncologiques et de l'immunothérapie.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Confirmez-vous la création d'un groupe de travail autour de la question de l'immunothérapie et notamment du coût de traitement ? Dans l'affirmative, quelle sera sa composition et quelles seront les principales thématiques abordées ?
- Des interactions sont-elles à ce jour en cours entre le secteur pharmaceutique et votre département sur la question d'une réduction du coût du traitement par immunothérapie actuellement proposé ? Si oui, pouvez-vous m'informer plus en détail de leur nature. Envisagez-vous de renforcer prochainement celles-ci ?
- D'autres pistes étudiant des possibles alternatives à l'immunothérapie sont-elles actuellement à l'étude au sein de votre département ? Si oui, lesquelles sont-elles ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse à la question orale q 12034 de Kattrin Jadin

**Concerne: la prise en charge future du traitement du cancer par immunothérapie**

En réponse à votre question concernant d'autres pistes étudiant des possibilités alternatives à l'immunothérapie, elles dépendent fortement des types de cancers, des traitements actuellement disponibles et des rapports bénéfice /risque et coût-efficacité de ces traitements alternatifs. Dans certaines situations cliniques les traitements dits de thérapies ciblées peuvent apporter des bénéfices aux patients avec des effets secondaires moins importants que ceux de la chimiothérapie. Néanmoins les bénéfices à long terme peuvent être moins importants que ceux observés dans un groupe de patients répondant aux traitements immunothérapeutiques. Etant donné que des immunothérapies actuelles sont essentiellement des anticorps monoclonaux et sont assez récents sur le marché, l'alternative d'utilisation de biosimilaires n'est pas encore à l'ordre du jour. De nouvelles molécules sont également en cours de développement y compris des 'petites molécules' qui sont-elles moins complexes (et à priori moins chères) à produire que les anticorps monoclonaux. La réalisation d'études cliniques avec ces médicaments immunothérapeutiques est une des pistes actuellement poursuivie qui devrait conduire à la disponibilité future des alternatives concurrentielles.